



## Vente d'un maison en indivision

Par **guihot**, le **17/03/2008** à **21:19**

je suis proprietaire d'une maison en indivision avec mon frere ;je voudrais vendre ce bien de plusieurs années mais il refuse ;je lui ai proposé de l'acheter mais il n'en veut pas.tous les ans je dois payer des impôts sur bien car je suis l'aîné et s'il m'arrivait quelque chose ;cela se reporterait sur ma femme et mes enfants ;que puis je faire pour que mon frère accepte de vendre ;car depuis le décès de mon père on ne se parle plus. merci d'avance

Par **Visiteur**, le **18/03/2008** à **00:06**

Bonsoir.

1/ Tous les paiements que vous honorez sont autant à récupérer pour vous au moment du partage. Il est important d'en conserver tous les justificatifs.

2/ Vous êtes en indivision. Sachez que NUL n'est tenu de rester dans une indivision et que si votre frère ne veut pas, vous pouvez malgré tout provoquer la vente. Voyez avec votre notaire  
Un lien utile...

[http://www.immonot.com/PDF/03\\_06%20L'INDIVISION.pdf](http://www.immonot.com/PDF/03_06%20L'INDIVISION.pdf)

Cordialement